

# LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GÉNIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



## CHRONIQUE MENSUELLE

Les réservoirs d'énergie hydraulique. — L'usine hydro-électrique de la Vis. — Ouvrage de prise d'eau. — Le canal d'amenée. — Installations mécaniques et électriques. — Le transport du courant électrique. — L'électricité et le soleil du Midi.

Si les Alpes ont des réserves inépuisables de houille blanche accumulées dans leurs glaciers séculaires, elles n'ont pas cependant le privilège exclusif des forces hydrauliques. Des réservoirs souterrains se forment d'autre part, dans toutes les régions où les eaux superficielles s'infiltrent sur les hauts plateaux à travers les fissures des roches. Puis, les eaux de ces lacs souterrains trouvent une issue dans la paroi des failles, à des altitudes plus ou moins élevées, jaillissent en nappes abondantes et forment des courants dont on peut utiliser les chutes, comme celle des eaux torrentielles des régions alpestres.

Une utilisation de forces hydrauliques de cette nature a été faite dernièrement dans le département de l'Hérault, à Madières, où la Société des Forces hydrauliques de la Vis a fait installer une usine hydro-électrique alimentée par les eaux de la Vis, qui est un affluent de l'Hérault.

La station de Madières est établie sur un coude de la Vis, à 20 kilomètres environ du confluent de cette rivière et de l'Hérault. Le cours de la Vis est très accidenté ; descendant des montagnes qui forment la limite des départements du Gard, de l'Hérault et de l'Aveyron, il disparaît pendant une dizaine de kilomètres, formant une perte comme celles du Rhône et de la Valserine aux environs de Bellegarde ; puis, grossi par les eaux d'infiltration du vaste plateau de Larzac, il se fait jour au pied d'un rocher, d'où il s'écoule dans une gorge étroite, en un cours d'eau dont le débit dépasse 2 mètres cubes par seconde.

C'est sur ce dernier parcours de la Vis, dont le développement est de 35 kilomètres jusqu'à son confluent avec l'Hérault, que la Société a créé une chute de 107 mètres, entre les hameaux de Novacelles et de Madières, sur une longueur de 10 kilomètres environ. Les ouvrages consistent en un barrage et une chambre d'eau dans laquelle s'ouvre le canal d'amenée ou de dérivation, qui aboutit à l'usine hydro-électrique après un parcours de même longueur.

Les ouvrages de prise d'eau sont établis un peu en amont du hameau de Novacelles, sur un coude de la rivière situé dans une partie plus élargie de la gorge. On a pu ainsi donner un plus grand développement au mur de barrage qui est ancré dans la paroi du rocher sur la rive gauche et se raccorde à la chambre de prise d'eau sur la rive droite.

Le barrage est constitué par une fondation en béton de 5 mètres de hauteur, sur 4 m. 50 de largeur, couronnée par une maçonnerie de moellons, arasée à la largeur de 1 m. 50 et à un niveau peu élevé qui ne correspond qu'à une retenue maximum de 4 mètres environ. Les crues peuvent donc s'évacuer facilement en se déversant par-dessus le barrage, dont le profil présente un plan incliné à 40 degrés du côté aval, protégé à la base par un revêtement d'enrochements et pièces de bois inclinées suivant le même talus.

La chambre d'eau est pourvue de grilles en fer plat qui longent la passerelle de service ; en avant de ces grilles a été établie une cloison verticale pourvue de barreaux à claire-voie, en bois de chêne, qui est destinée à arrêter les troncs d'arbre qui, en cas de crue, pourraient s'introduire dans la chambre d'eau.

Dans de pareilles installations, il faut toujours prévoir des moyens propres à débayer les sables et les limons qui s'entassent derrière les grilles et qui arriveraient rapidement à obstruer le passage de l'eau. A cet effet, on a établi deux vannes de décharge, l'une placée dans la chambre d'eau elle-même et l'autre dans le barrage, au droit de la grille et qui permettent, soit d'évacuer les crues, soit de faire des chasses pour entraîner les dépôts accumulés au pied des grilles.

Sur l'un des côtés de la chambre d'eau, qui a une forme triangulaire, s'ouvre l'orifice du canal d'amenée. Celle-ci est commandée par une vanne, de manière à pouvoir régler le débit.

\*\*

Ce canal, d'une longueur de 10 kilomètres environ, est construit en partie en souterrain et en partie à ciel ouvert. La section utile est de 1 m. 60 de hauteur sur 2 mètres de largeur, soit 3 mq. 20. Les parties à ciel ouvert sont établies à flanc de coteau ; l'une des faces du canal est donc constituée par la roche elle-même, ainsi que le radier, et le troisième côté est formé d'un mur à soutènement de 1 m. 07 de base et de 0 m. 40 de couronnement, sur 1 m. 90 de hauteur. Les parois de ces canaux, aussi bien celles des parties en ciel ouvert que celles des parties souterraines, ont été revêtues de béton de chaux hydraulique et d'un enduit lisse, afin de faciliter l'écoulement de l'eau sur tout le parcours.

Le développement total des souterrains est de 3.700 mètres, avec des longueurs variables de 350 mètres à quelques mètres seulement.

Le seul ouvrage important est un aqueduc à deux arcs en anse de panier, que l'on a dû construire pour la traversée du ravin de Fontanille.

On a arasé les murs du canal à la cote d'eau, afin que tout l'excédent des eaux puisse se déverser dans le ravin de manière à ne pas risquer d'inonder la route de Granges à Lodève, qui se trouve située au-dessous du canal, dans cette partie de son tracé.

Avant d'arriver à l'usine, le canal vient déboucher dans un vaste réservoir de 11.000 mètres cubes, qui constitue la chambre d'eau où se fait la prise des conduites forcées qui alimentent directement les turbines. Grâce au volume accumulé dans ce réservoir, on peut ajouter au débit courant de la Vis un supplément de 1.000 litres par seconde pendant trois heures consécutives. On obtient ainsi un supplément de force motrice de 1.000 chevaux, qui permet de pourvoir aux productions maxima des pointes d'éclairage, au moment où la consommation d'énergie est notablement supérieure à celle qui correspond au débit normal de la rivière.

L'eau du réservoir situé au-dessus de l'usine se trouve à l'altitude qui détermine la chute de 107 mètres que peut utiliser cette usine hydro-électrique. Les colonnes d'eau qui mettent en œuvre ce potentiel hydraulique sont constituées par deux conduites forcées en tôle d'acier doux de 1 m. 20 de diamètre. Ces conduites descendent sur le flanc des rochers qui surplombent l'usine et se recourbent à la base pour se souder au collecteur de 2 m. 75 de diamètre qui longe le grand côté de l'usine faisant face à la montagne. Ce col-

lecteur est monté sur des piliers en maçonnerie reposant sur le rocher.

Avant de se souder au collecteur, les conduites forcées aboutissent à des robinets-vannes en tôle d'acier qui permettent de les isoler de l'usine par la simple manœuvre d'un volant agissant sur la vanne, par l'intermédiaire d'un train d'engrenage et d'une vis sans fin. Du collecteur partent les cinq conduites d'alimentation des turbines hydrauliques ainsi qu'un tuyau de vidange du collecteur et des conduites qui débouche directement dans le canal de fuite.

L'usine hydro-électrique est un vaste bâtiment, édifié en contre-bas du chemin de Granges à Lodève, sur un terre-plein élevé de 5 mètres au-dessus du niveau d'étiage de la Vis. Il se compose de trois parties : la salle des machines, qui forme un vaste hall de 34 mètres de longueur sur 16 m. 50 de largeur ; le pavillon des tableaux d'appareils de mesure et de manœuvre électrique, composé de trois étages sur rez-de-chaussée, et la salle des transformateurs, qui est surmontée d'un étage servant de logement aux ouvriers. La salle des machines est pourvue, du côté de la rivière, de larges baies vitrées et, à la partie supérieure, de vasistas disposés sur tout le pourtour, de manière à assurer une active ventilation, pendant la saison d'été particulièrement chaude dans ces régions du Sud de la France.

\*\*

Les cinq turbines, de la puissance de 1.000 chevaux, fournies par la maison Neyret-Brenier, de Grenoble, sont établies sur le sol de l'usine qui, ainsi que nous l'avons expliqué ci-dessus, se trouve en contre-haut de 5 mètres par rapport au niveau d'étiage de la Vis. C'est pourquoi ces turbines sont du type à réaction-aspiration, c'est-à-dire que l'échappement de l'eau ne se fait pas directement dans l'eau au sortir des aubes mobiles, mais dans un prolongement vertical et cylindrique de l'enveloppe, de manière à former une colonne d'eau de 5 mètres, représentant la différence de niveau qui vient compléter la chute jusqu'au niveau d'étiage de la Vis.

Ces turbines sont munies d'un régulateur automatique, de manière à maintenir la vitesse constante du moteur et à prévenir tout emballement en cas de suppression brusque de la charge. La fermeture rapide des vannes sous l'action du régulateur pourrait occasionner des coups de bélier, mais à ce moment un orifice auxiliaire s'ouvre instantanément et laisse passage à l'eau, qui ne trouve plus accès dans les turbines ; cet orifice se ferme ensuite lentement, sous l'action d'un amortisseur à huile, dès que la surpression provenant de la variation brusque du débit s'est dissipée. D'autre part, les conduites sont en relation avec deux cheminées en béton armé, établies au sommet des parties inclinées de cette canalisation, de sorte que l'énergie de l'eau en mouvement se dépense en travail d'élévation du liquide, qui peut s'épancher librement par-dessus lesdites cheminées, arasées à 50 centimètres au-dessus du niveau statique de l'eau dans les chambres de prise.

Les dynamos, actionnées directement par les moteurs hydrauliques, produisent du courant alternatif triphasé à la tension de 3.000 volts, comme ceux de la Société des Forces motrices du Rhône. Comme les courants produits dans l'usine de Madières sont livrés au poste principal de distribution de Sommières (Gard), qui fait partie du réseau de la Société du Sud Electrique, et qui est situé à 47 kilomètres de distance, la tension, au sortir de l'usine, est élevée à 33.000 volts, par trois batteries de transformateurs. Ce courant est transporté au moyen de deux lignes aériennes maintenues parallèlement à 15 mètres de distance au minimum sur tout leur parcours. Ces lignes ne sont pas établies sur les routes, mais suivent un trajet direct à travers les monts et les plaines ; elles sont supportées par des poteaux en fer profilé de 10 m. 50 de longueur, scellés dans des dés en béton, noyés dans le sol. Les conducteurs sont formés, pour chaque ligne,

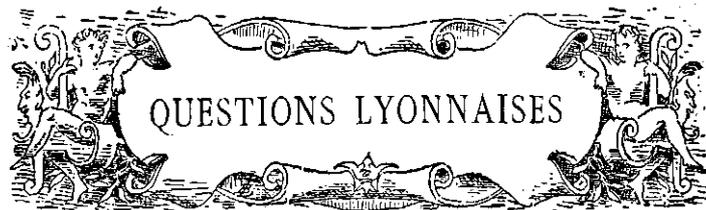
de trois câbles en bronze siliceux de 15 millimètres carrés de section chacun.

A l'arrivée au poste de Sommières, la tension est ramenée, par de nouvelles batteries de transformateurs, à 12.500 volts, pour effectuer le transport du courant sur les embranchements de Nîmes et de Montpellier.

Ainsi, ces dernières villes sont alimentées par l'énergie électrique d'un cours d'eau qui prend sa source sur les confins des départements du Gard et de l'Aveyron. C'est là le grand privilège de la houille blanche, qui constitue un agent de force pouvant se transporter lui-même pour fournir sa puissance au point choisi, qui paraît le plus propice dans tous les cas.

Bien que les régions du Midi desservies par la station de Madières soient peu industrielles et n'utilisent que fort peu la force motrice, elles consomment en revanche une grande quantité d'énergie électrique pour l'éclairage. C'est en effet dans les pays du soleil que les besoins de lumière, même artificielle, sont le plus considérables. Là, pendant la belle saison surtout, l'on prolonge les soirées dans les lieux de réunion, sur les terrasses des cafés en plein air, où l'on absorbe les boissons glacées, tout en se laissant charmer par les accents des concerts, au milieu des plus brillantes illuminations, jusqu'à une heure très avancée de la nuit. Aussi, l'industrie électrique est-elle aussi florissante que dans nos contrées, où la force motrice vient s'ajouter à la consommation d'éclairage pour l'utilisation, toujours plus intensive, de la houille blanche que nous fournissent les mines si puissantes des glaciers alpestres.

DARYMON.



### LA DÉSFFECTATION DE L'HOTEL-DIEU

*La Construction lyonnaise*, dans son numéro du 16 janvier 1908, a présenté un projet de transformation du quartier de l'Hôtel-Dieu, dû à l'initiative privée, dont se sont immédiatement occupés tous nos confrères de la presse quotidienne. Elle s'est tenue à l'écart des polémiques qui se sont dans la suite engagées sur cette question.

Dès avant, le Conseil d'administration des Hospices avait étudié un projet de modernisation reconnu comme une solution médiocre, bien qu'onéreuse. Il apparaissait que la dépense engagée serait hors de proportion avec le résultat obtenu.

La désaffectation a été ensuite envisagée, et, en avril 1908, un travail considérable de M. l'administrateur Auguste Lumière conduisit à la possibilité de désaffectation par les Hospices. Il y était répondu, en juillet 1908, par un mémoire fort intéressant de M. l'administrateur Holstein. M. A. Lumière est intervenu à nouveau par un second mémoire en date du 20 septembre 1908.

Une Commission nommée par les Hospices a, par la suite, conclu à la nécessité de créer sur la rive gauche du Rhône un hôpital nouveau, et la construction de nouveaux pavillons dans les hôpitaux déjà existants. Mais elle a déclaré — et le Conseil d'administration a ratifié ses conclusions — qu'il lui paraissait impossible d'entreprendre, avec ses seules ressources, la désaffectation de l'Hôtel-Dieu.

Il appartenait donc à la Ville d'entreprendre elle-même cette opération, et voici comment le Maire de Lyon, dans un rapport du 16 avril, qui sera prochainement discuté au Conseil municipal, estime qu'elle pourrait être réalisée.

La première partie de la tâche qui s'impose consiste à

construire l'hôpital suburbain qui doit remplacer l'Hôtel-Dieu. Il ne serait pas touché au Palais du quai, œuvre de Soufflot ou plus exactement d'un élève de Soufflot, l'architecte Loyer, qui, au reste, comme M. Auguste Lumière l'a démontré dans son rapport, a trahi, en partie au moins, la pensée du maître. Ce Palais serait tout naturellement destiné à recevoir l'Hôtel des Postes, après la section des ailes qui serait nécessaire pour l'opération de voirie consécutive. Quel que soit le plan de voirie adopté pour le futur quartier de l'Hôtel-Dieu, il semble nécessaire de prévoir une rue qui longerait la façade ouest du Palais et l'isolerait. Un passage pourrait être créé sous le dôme central.

L'Administration des Postes, qui a adopté en principe cette solution, pourrait, dans cette nouvelle installation, étendre ses services d'une façon plus conforme aux intérêts du public et du personnel. Toute l'installation de la rue de la Barre disparaîtrait.

Cette partie de l'Hôtel-Dieu est la seule qui demeurerait. Pour recevoir les malades évacués, il faudrait donc prévoir un hôpital d'au moins 1.000 lits ; c'est une surface de 145.000 mètres carrés qui serait nécessaire. Au cas où des pavillons nouveaux seraient construits dans les hôpitaux actuels, l'importance du futur hôpital serait réduite ; par exemple, pour un hôpital de 800 lits, une superficie de 108.000 mètres carrés serait suffisante. On admettra qu'il soit prématuré de discuter sur le choix du terrain ; une fois l'accord de principe réalisé entre les Hospices civils et la Ville de Lyon, il appartiendrait à la Commission désignée de rechercher et de proposer au Conseil municipal le terrain dont l'acquisition paraîtrait la plus utile.

Il serait en effet nécessaire qu'une Commission fût désignée au plus tôt, après le vote du principe, pour étudier dans quelles conditions l'hôpital nouveau serait construit. Cette Commission devrait comprendre des membres du Conseil municipal, du Conseil général, de l'Administration des Hospices, des médecins, chirurgiens ou hygiénistes, l'architecte ou les architectes désignés.

Pour la prompte et bonne exécution du projet, il serait opportun de laisser à cette Commission le soin de désigner l'architecte. Quels que soient les avantages des concours, il semble que, pour une entreprise de ce genre, où il s'agit de conformer strictement la construction, dans l'ensemble comme dans le détail, aux besoins des services qui devront s'y installer, un programme de concours, si détaillé qu'il fût, serait insuffisant. Il faut que l'architecte, une fois désigné, puisse suivre le travail de la Commission, dont le premier soin pourrait être d'aller à l'étranger visiter les hôpitaux les plus modernes, afin d'assurer à l'entreprise tentée à Lyon le bénéfice des expériences déjà faites.

Si le Conseil municipal approuve ce principe, si le Conseil des Hospices l'acceptait de son côté, la Commission aurait pour devoir d'établir le plus vite possible le devis du futur hôpital, que la Ville ferait construire à ses frais.

D'après les estimations comparatives avec les hôpitaux récemment construits en France, un hôpital de 1.000 lits coûterait 8 millions ; un hôpital de 800 lits, 6.400.000 francs.

Aux charges de l'opération essentielle viendraient s'ajouter des charges secondaires. Il est bien évident en effet que, pour lever les scrupules de l'Administration des Hospices, pour lui ôter toute inquiétude, la Ville aurait le devoir de lui garantir :

1° La conservation ou l'équivalent des revenus que lui procure actuellement l'Hôtel-Dieu ;

2° Des installations pour les services généraux actuellement installés à l'Hôtel-Dieu.

Une convention détaillée serait sur ce point nécessaire ; une estimation sommaire permet de prévoir, cependant, la dépense à engager pour ces charges accessoires. Les revenus nets procurés par l'Hôtel-Dieu s'élèvent actuellement à 122.000 francs environ ; on peut espérer en trouver la compensation dans la location aux Postes du Palais du quai.

Les services généraux actuellement installés à l'Hôtel-Dieu sont : l'Administration Centrale, la Recette des Hospices, la Pharmacie centrale. Il y aurait lieu de prévoir leur réinstallation. En ajoutant ces charges secondaires aux charges essentielles de l'opération, on peut prévoir que, pour l'ensemble, une dépense de 10 millions serait nécessaire. Il est bien entendu au reste que, dès que le Conseil municipal et les Hospices auraient statué sur le principe, un devis détaillé serait mis à l'étude.

Cette somme considérable ne serait pas dépensée en pure perte par la Ville ; ici apparaît la contre-partie de l'opération. Au cas où elle serait décidée, le Service de la Voirie recevrait tout d'abord l'ordre de préparer pour la mise en valeur du quartier de l'Hôtel-Dieu différents plans, entre lesquels le Conseil aurait à choisir. Il est évident, en effet, qu'en échange de l'hôpital construit par la Ville, en échange des garanties supplémentaires données par elle aux Hospices, la Ville recevrait, à dater du jour où l'hôpital nouveau aurait été occupé, l'entière propriété des bâtiments et terrains de l'Hôtel-Dieu, sauf le Palais du quai, au cas où le revenu locatif de ce Palais serait affecté, totalement ou en partie, aux Hospices.

L'Hôtel-Dieu étant définitivement évacué, la Ville accomplirait son opération de voirie et vendrait ensuite, au mieux de ses intérêts, les masses de terrains créées par l'établissement des rues.

Il apparaît aussitôt que, pour être avantageuse, l'opération devrait être conduite aussi vite que possible, afin d'éviter les pertes d'intérêts.

Quelle somme la Ville pourrait-elle espérer retirer de la vente des terrains mis à sa disposition ? On peut estimer qu'en dehors du sol nécessaire aux voies publiques, une superficie de 11.600 mètres carrés serait à vendre. En acceptant le prix de 510 francs par mètre carré, c'est donc une somme de 5.800.000 francs que la Ville retrouverait. Si l'on a admis une mise de fonds de 10 millions, la Ville recouvrerait 6 millions environ, le reste étant représenté par la valeur des voies publiques incorporées au domaine municipal. La Ville percevrait, au reste, pour le nouveau quartier qui serait créé, des taxes importantes qui lui assureraient un revenu régulier. Enfin, comme il a déjà été dit, elle réaliserait l'élargissement de la rue Childebert, opération qui s'imposera comme une conséquence de la reconstruction du pont de l'Hôtel-Dieu.

L'Administration municipale demande, pour le moment, de l'autoriser à négocier avec l'Administration des Hospices une convention qui permettra de réaliser ces trois progrès essentiels : création d'un Hôtel des Postes, création d'un hôpital moderne, création d'un nouveau quartier. Les moyens financiers seraient assurés par un emprunt avec faculté de remboursement anticipé. Cet emprunt est possible, puisque nous aurons, en 1914, 10 centimes disponibles, produisant une somme de 750.000 francs environ. *L'opération pourrait donc, conclut en terminant le rapport du Maire, être faite sans charge nouvelle pour nos concitoyens.*

\*  
\*\*

Pour être complets, signalons l'initiative prise par quelques membres du Corps médical lyonnais, qui se proposent de présenter à la Commission des Monuments historiques une pétition dans les termes suivants :

« La Municipalité lyonnaise vient d'exposer un projet de désaffectation de l'Hôtel-Dieu. Dans ce projet, elle ne conserve que la façade du monument sur le quai du Rhône, œuvre de Soufflot, déjà classée d'ailleurs et livre le reste de l'édifice aux démolisseurs. Elle condamne ainsi le petit dôme, le cloître de la cour d'entrée et la chapelle pour élever sur ces ruines des maisons de rapport. Nous estimons que ces monuments appartiennent au patrimoine d'art inaliénable de la cité, dont ils sont un des plus précieux ornements.

« Nous vous prions instamment de vouloir bien ordonner une enquête, et nous gardons l'espoir que vous voudrez bien classer cette partie de notre vieil hôpital parmi les monuments historiques, comme vous l'avez déjà fait pour la façade du quai. »

### LE CONCOURS DE FAÇADES

Nous avons tenu nos lecteurs au courant du projet de concours de façades que le Maire de Lyon a demandé à la Société académique d'Architecture d'étudier. Voici, d'après le rapport de M. Herriot, sur quelles données le programme pourrait être établi. Le Concours, ouvert entre architectes et propriétaires pour les façades des immeubles lyonnais construits ou achevés en 1909 et 1910, porterait sur les trois catégories dont nous avons parlé dans *la Construction lyonnaise* du 16 avril.

Les propriétaires des cinq immeubles classés premiers seraient récompensés par des primes de 6.000, 4.000, 2.000, 1.500 et 1.000 francs. Une médaille d'or serait décernée aux architectes des deux immeubles classés premiers, et une médaille d'argent à ceux des trois suivants.

Les propriétaires des trois autres immeubles classés à la suite recevraient des primes de 500, 300 et 200 francs et des médailles de bronze seraient décernées aux architectes ainsi qu'aux exécutants ayant le plus contribué à la bonne exécution des immeubles primés.

Le jury comprendrait : le Maire de Lyon ; — les adjoints délégués aux services de l'Architecture et de la Voirie ; — trois membres du Conseil municipal ; — l'architecte en chef de la Ville ; — le directeur du Service municipal de la Voirie ; — le président de la Société académique d'Architecture et deux membres de cette Société désignés par leurs collègues ; — le président du Syndicat des Architectes du Rhône et un architecte patenté membre du Syndicat et désigné par ce Syndicat ; — le président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs ; — deux architectes élus par les concurrents.

Aucun membre du jury ne pourrait être concurrent.

Les demandes devraient parvenir à la Mairie de Lyon le 31 décembre 1910, terme de rigueur ; elles devraient être accompagnées de photographies des maisons présentées.

### CRÉATION D'UN PORT PUBLIC

Par décision du 13 février 1908, le Ministre des travaux publics a provoqué la réunion à l'Hôtel de Ville d'une Conférence qui a siégé le 30 janvier 1908 et le 22 février 1909. Elle a reconnu l'intérêt qu'il y aurait pour le commerce et l'industrie de Lyon, et d'ailleurs pour l'ensemble du commerce national, à renoncer aux anciens projets d'utilisation de la gare d'eau de Perrache et à provoquer l'établissement sur la Saône d'un port public mettant en relation directe les voies fluviales et les voies ferrées « dans toutes les directions » pour toutes les marchandises par wagon complet.

Le port, dont la longueur sera tout d'abord de 500 mètres et pourra être portée à 1.400 mètres environ, sera placé au milieu de l'espace qui sépare le goulet de la gare d'eau du pont de la Mulatière. Il sera desservi par des voies à établir, d'une part, entre la gare actuelle de Perrache 2 et le quai Rambaud, avec empiètement de 3.000 mètres sur la partie est de ce cours, et, d'autre part, sur le quai Rambaud, ainsi que sur le futur port.

En arrière des voies de quai, restera un espace libre de 30 mètres qui pourra être affecté à des dépôts de marchandises ou à des magasins.

Le devis des travaux s'élève pour l'établissement du port à fr. 1.080.000, et pour les voies nécessaires à l'exploitation du port à fr. 790.000, soit un total de fr. 1.870.000.

Le Conseil municipal a adopté ce projet dans sa séance du 26 avril.

### ÉTABLISSEMENT DU TOUT A L'ÉGOUT

Les travaux qui doivent être réalisés sur l'emprunt de 35 millions devant entrer dans la période d'exécution, le Maire de Lyon a fait établir par le directeur de la Voirie un programme de concours en vue de l'assainissement de la ville par l'établissement du tout à l'égout.

Ce concours serait ouvert entre tous les spécialistes français.

Le rapport du Maire, paru dans le *Bulletin Municipal officiel de la Ville de Lyon*, du 18 avril dernier, expose toutes les conditions d'exécution et d'exploitation.

L'auteur du projet classé avec le n° 1 serait déclaré adjudicataire, à moins que la Ville ne renoncât à l'exécution des travaux, auquel cas une prime de 10.000 francs lui serait allouée. Les auteurs des projets n°s 2, 3 et 4 recevraient respectivement une prime de 5.000, 3.000 et 2.000 francs.

Aussitôt que le Conseil municipal aura approuvé ce programme, nous annoncerons la date de la mise au concours, à partir de laquelle courra le délai d'un an imparti pour le dépôt des projets.

### ESTACADE EN CIMENT ARMÉ

Faire arriver automatiquement dans les cornues de distillation la houille que des bateaux transportent jusqu'au quai Rambaud, en face de l'usine à gaz de Perrache, tel est le but que s'est proposé M. Chervet, ingénieur de la Compagnie. Dans deux mois, cela fonctionnera comme on l'avait désiré. Alors, il sera curieux de voir, nettement résolue, la solution du difficile problème des déchargements. Plus de main-d'œuvres coûteuses, plus de charrois pénibles ; docilement soumise à la volonté humaine, la forme électrique, sans fumée, sans tapage, verse la houille sur une sorte de trottoir roulant qui, franchissant le quai sur une passerelle métallique, pénètre dans l'usine à la hauteur du premier étage. La besogne est merveilleusement simplifiée ; dès lors, les approvisionnements demeurent dans les bateaux, où on les prend au fur et à mesure des besoins, à l'heure voulue.

A une grue électrique, massive, de colossales proportions, capable de soulever de lourds fardeaux, il fallait des assises puissamment solides, surtout qu'elle devait surplomber la rivière, afin que les bateaux aient, même aux eaux basses, le fond suffisant. En outre, l'installation dans les conditions les plus économiques était à considérer, en même temps que la durée était à envisager avec le minimum de frais d'entretien. L'emploi du béton armé s'imposait donc, à cause de son inaltérabilité, aussi à cause de la solidarité de ses différentes parties. Qui, mieux que ce matériau moderne, résisterait indéfiniment aux immersions et aux charges considérables et dysymétriques ? En effet, des armatures judicieusement calculées et disposées assurent au béton une longévité au moins égale à celle qui a été reconnue aux aqueducs romains.

En Angleterre, en Italie, à Hambourg, à Nantes, à Cherbourg, des ouvrages en sidéro-ciment du système Hennebique, soit jetées, soit quais, soit appontements, ont procuré entière satisfaction ; tout dernièrement — le 17 avril — *Lyon républicain* reproduisait une photographie des murs de quais de Saint-Louis du Sénégal, construits d'après cette méthode. La première application à Lyon, faite par l'industrie, ne pouvait pas être omise par *la Construction lyonnaise*. Aussi nous nous faisons un devoir de signaler cette estacade, construite par MM. Grangette frères, entrepreneurs concessionnaires du ciment armé Hennebique, d'après les plans de l'ingénieur, M. Blazin.

Comme l'indique la figure, le travail consiste en une plate-forme, rigoureusement horizontale, dans laquelle sont scellés, d'une façon immuable, les rails de roulement d'une grue de 40 tonnes. Cette plate-forme, à vrai dire une couronne

demi-circulaire, dont le rayon le plus grand est de 10 mètres, fait corps avec des piliers qui, par groupes de deux, en nombre suffisant, la supportent. Au centre, se trouve une tablette destinée à servir d'appui au pylone de la passerelle.

A 1 m. 50 au-dessus de l'étiage, les piliers s'arasant à des pieux solidement entretoisés. C'est là un des côtés les plus intéressants. Dans le but d'éviter des batardeaux, lorsqu'il s'est agi de la fondation dans le lit de la rivière, M. Blazin a proposé l'emploi de pieux en béton armé. De ceux-ci, il s'était déjà servi dans diverses fondations, notamment pour les piles d'un pont sur l'Arve, à Régier (Haute-Savoie) et



ESTACADE EN CIMENT ARMÉ A LYON

Ingénieur : M. BLAZIN; entrepreneurs : MM. GRANGETTE FRÈRES.

pour les culées d'un pont sur l'Arvan, à Saint-Jean-de-Maurienne. Ces pieux à armatures longitudinales et à armatures transversales disposées en *circuit fermé*, battus à refus sous une charge de sécurité de 30 tonnes chacun, se sont enfoncés de 4 mètres environ, malgré les gros blocs d'enrochement du quai, grâce à leur résistance. Moulés dans des coffres en bois, à proximité de l'emplacement de l'estacade, ils se terminent par un sabot en fonte, et, coiffés par un casque spécial breveté, ils ont été posés facilement, sans avoir été endommagés par le battage. Des poutres en bois goudronné les garantissent des chocs d'amarrage. A. TUOTIOP.

## LE MONUMENT LALANDE A BOURG

On a inauguré, le 18 avril, à Bourg, sa ville natale, le monument élevé à Joseph-Jérôme Le François de Lalande, astronome, sur l'initiative de la Société d'Emulation et d'Agriculture de l'Ain, qu'il avait fondée en 1755.

Le monument Lalande a été élevé dans le coquet square récemment construit dans l'avenue d'Alsace, à cent mètres environ de la maison natale de l'astronome. M. Ferret, architecte départemental, fut chargé de modifier et d'approprier à l'emplacement la maquette primitive du monument. M. Louis Binda, entrepreneur, fut chargé de la partie maçonnerie, et, à la suite d'un concours ouvert entre artistes du département, M. Muscat, sculpteur à Lagnieu, fut chargé de faire le monument.

Le buste en bronze de Lalande a été étudié par M. Muscat, d'après celui que possède la Société d'Emulation, et qui appartenait à la famille de l'astronome.

Le monument, dans son ensemble, est d'un bel effet et ressort de très heureuse façon, dans le fond du square qu'il domine et dont il se détache très nettement, attirant de loin le regard.

Le fût est décoré sur la face d'une grande figure en bas-relief, représentant l'Astronomie soulevant les voiles de la nuit et découvrant des étoiles.

A droite, un génie symbolise l'agriculture par la science, et, à gauche, un autre génie symbolise la science par l'étude.

Une plaque de bronze, avec l'inscription « Jérôme Lalande, 1732-1807 », fait, à la base du monument, un rappel de métal d'un très agréable effet. Le motif de bas-relief de la face postérieure, une ruche, symbolise la devise de la Société d'Emulation : *Labor omnibus unus*.

## CONCOURS

### REVEL (HAUTE-GARONNE)

#### COLLÈGE ET ÉCOLE PRATIQUE D'INDUSTRIE

Dans sa séance du 18 avril, le Conseil municipal de Revel a ratifié le règlement d'un concours pour la construction, à Revel, d'une collège avec école pratique d'industrie.

La dépense totale ne devra pas excéder 220.000 francs, y compris les imprévus.

Cet établissement devra contenir, en outre, des locaux et ateliers pour 200 élèves, dont 90 internes; les logements du principal, du surveillant général et du concierge, avec chauffage et éclairage.

Le jury du concours sera composé de MM. le Maire de Revel, président; trois délégués du Conseil municipal, le recteur, le principal, l'architecte délégué par le Maire, le Président de la Société Régionale des Architectes du Midi et un architecte nommé par les concurrents.

Le projet classé en première ligne recevra l'exécution, aux honoraires de 5 %.

Des primes de 800 et 400 francs seront en outre décernées aux auteurs des projets classés second et troisième.

Le concours sera clos le 30 juin.

Pourront seuls prendre part au concours les architectes diplômés du Gouvernement.

Le programme et les pièces nécessaires à la rédaction du projet peuvent être consultés au secrétariat de la mairie.

### PARIS

#### HABITATIONS A BON MARCHÉ

Le Comité de Patronage des Habitations à bon marché et de la Prévoyance sociale du département de la Seine organise à Paris, un *Concours* de spécialités concernant les maisons économiques, collectives et individuelles. Ce concours sera suivi d'une exposition publique des modèles et produits admis à concourir.

Le programme est divisé en quatre sections : 1° matériaux économiques et hygiéniques; 2° chauffage; 3° éclairage; 4° divers (baignoires, bains-douches, appareils sanitaires).

Les adhésions doivent parvenir au Comité avant le 1<sup>er</sup> juin.

Le règlement, le programme et tous renseignements complémentaires seront adressés gratuitement, sur simple demande, à M. R. Maupas, 19, place Saint-Pierre, à Paris.

## TRAVAUX DE LA RÉGION

### PROJETÉS

#### OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

DOUBS. — Un projet de construction de rigoles pavées, entre le chemin d'intérêt commun n° 30 et la ruelle Barthaud, sur une longueur de 202 mètres, a été adopté par le Conseil municipal de *Dompierre*, qui a voté une somme de 2.300 fr. nécessaire à la dépense. — Construction d'un bâtiment à *Arçon*, pour loger le corbillard et le trieur. La dépense est évaluée à 2.730 francs.

DRÔME. — Le Conseil municipal de *Valence* a décidé les dépenses nécessaires pour l'exécution des travaux suivants : 41.000 francs pour les travaux de voirie de la rue Pasteur (nouvelle rue près la gare); 35.000 fr. pour l'école

du Calvaire ; 39.000 fr. pour l'école de la Crozette ; 8.300 fr. pour l'école Saint-Apollinaire ; 100.000 francs pour l'école supérieure de garçons (dans l'hypothèse de l'installation définitive au séminaire) ; 5.000 fr. pour le remaniement des bâtiments de l'école supérieure de filles ; 180.000 fr. pour travaux complémentaires au lycée de garçons ; 161.200 fr. pour l'agrandissement de la place des Clercs et travaux divers ; 250.000 francs pour installation d'un nouveau régiment d'artillerie, au cas où l'Etat l'attribuerait à Valence, comme il a été demandé ; 17.000 fr. pour pavage de rues ; 350.000 fr. pour l'annexe de l'Hôtel de ville ; 250.000 fr. pour l'élargissement de la Grande-Rue (en face la préfecture), et la démolition des maisons Barbier et Nicaise pour l'élargissement de la rue Madier-Montjau (près l'hôtel de ville).

— **GARD.** — Le projet de construction d'un hôtel des postes à *Beucaire* vient d'être approuvé. Les travaux, dont le montant s'élève à la somme de 37.520 francs, seront mis en adjudication très prochainement.

— **ISÈRE.** — Le projet de reconstruction de l'École normale de *Grenoble* est venu en discussion. Le montant du devis s'élève à 571.000 francs.

— **LOIRE.** — M. Bernard, architecte départemental, a établi un projet de construction à *Saint-Etienne* d'une caserne de gendarmerie, dont les travaux seront, dans un bref délai, mis en adjudication.

— **SAVOIE.** — On annonce la construction prochaine d'un groupe scolaire à *Coise* et d'un groupe scolaire avec mairie à *Saint-Ours*.

#### LE CONCOURS D'APPRENTISSAGE DU SYNDICAT DES MAÎTRES-SERRURIERS

Le Syndicat a, comme l'année dernière, et pour la seconde fois, procédé au concours d'apprentis serruriers, où, cette année, 68 jeunes gens s'étaient fait inscrire. 33 concurrents de 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> années et perfectionnants étaient venus au siège, rue des Marronniers, 8, pour passer les épreuves du dessin et de l'oral. M. Lutaud, préfet du Rhône, M. Herriot, maire de Lyon, accompagnés de M. Meysson, architecte en chef de la Ville, et de M. Bizet, conseiller municipal et membre du Conseil d'administration du Syndicat des maîtres serruriers de la région lyonnaise, avaient bien voulu honorer ce concours de leur visite. Par leur présence et par les paroles encourageantes qu'ils ont adressées aux membres du Conseil d'administration et de la Commission-jury, ils ont donné un témoignage du grand intérêt qu'ils portent à cette question si urgente de la rénovation de l'apprentissage, ainsi qu'à celle de la création, à Lyon, d'un atelier-école de serrurerie qui a fait un grand pas en avant et sera bientôt un fait accompli.

#### HOTEL VIBERT, boulevard du Nord

Commencée en 1906, cette maison est depuis quelque temps terminée ; elle est même déjà habitée. C'est donc une occasion d'en parler. Je le fais volontiers en raison de la sensation d'art offerte au passant et au visiteur de la cité, en raison aussi du travail procuré à la sculpture lyonnaise, dont les affaires furent peu brillantes en ces dernières années. Affaires peu brillantes... Quel euphémisme ! de s'écrier les sculpteurs fatigués d'attendre en vain des commandes. Soit. La crise a existé.

• Mais ne semble-t-il pas que le louable effort accompli par M. Vibert soit le prélude d'un réveil d'un art qui, embellissant les constructions, a été appelé à juste titre « le complément de l'architecture, la consécration de sa vie » ? Pussions-nous faire naître d'autres Mécènes, en signalant l'exem-

ple à imiter, en attirant l'attention sur la décoration élégante et gracieuse de l'œuvre signée par l'architecte M. Rostagnat.

S'élevant au milieu d'un jardin clos par des grilles, l'édifice présente librement et avec un recul suffisant ses harmonieuses proportions, son ornementation charmante. Quoi de plus riant que des amours, juchés sur la frise, laissant tomber sur la façade des lauriers, des amours couronnant le porche avec des brassées de fruits ! Somptueuse demeure ; à la fois hôtel du propriétaire qui occupe le rez-de-chaussée, et maison à loyer pour trois étages. Le porche, dallé en mosaïque aux dessins reproduisant les caissons du plafond et orné de colonnes de marbre, permet d'entrer directement, les jours de réception, dans le salon du rez-de-chaussée par de larges portes-fenêtres. Cette sorte de portique, formant un vaste balcon pour le salon du premier étage, se trouve abrité



HÔTEL VIBERT : SALON LOUIS XVI

M. Masson, sculpteur-décorateur.

par une partie de la façade en avant-corps. A signaler, guirlandes et chutes de roses en dessous des balcons et aux chapiteaux des colonnes du portail. Deux médaillons symétriques, encadrant l'entrée d'apparat, portent la devise du propriétaire : une abeille entre deux cornes d'abondance, le travail producteur de la richesse.

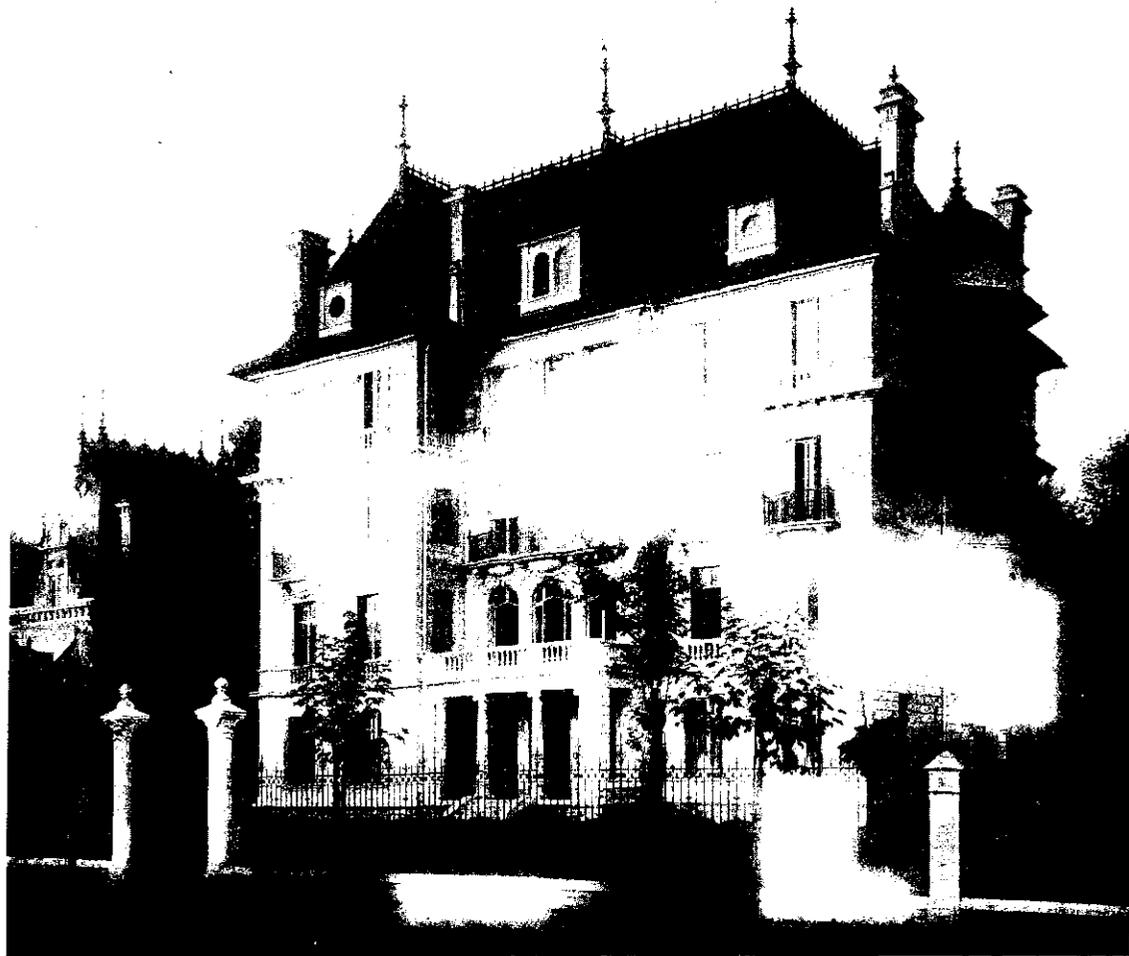
La façade sur le parc est plus riche encore. Entre les immenses baies, où au rez-de-chaussée est logée une serre constituant balcon pour le premier, se trouve de part et d'autre une tête de lion artistique à la crinière meublant les pilastres. Ceux-ci sont décorés à la partie supérieure par des têtes de femmes gracieusement penchées en avant, enfin ils sont surmontés d'un vase à stadactite. Des motifs de feuilles et de raisins courent entre les deux têtes de femmes ; cela produit un effet des plus agréables. Au troisième étage, des colonnes de pierre à chaque ouverture procurent l'impression d'une loggia de la Renaissance italienne. Toutes ces sculptures, de même que la décoration des salons et salles à manger sont dues à M. Masson, qui créa des modèles spéciaux.

On a dit souvent que le caractère de l'architecture contemporaine est de n'en point avoir. À la vérité, ne possédant pas de style propre, elle modernise la plupart du temps les styles classiques ; cependant, à travers les réminiscences des beautés d'époques passées, on peut distinguer une physiognomie originale, d'un cachet particulier. Arrangements nouveaux, grâce aux matériaux inventés récemment par la science, ingénieux confortables grâce à la lumière et à la chaleur pénétrant en toutes les parties de l'immeuble ; tels sont les perfectionnements apportés. Et ce n'est pas tout. Plus de murs épais et élevés qui protègent de la rue, comme au

Moyen Age et à la Renaissance. La « maître-chambre » est devenue peu à peu le hall clair, luxueux et élégant, galerie considérée comme le centre de l'habitation, puisqu'elle est le point de départ et d'arrivée de toutes les chambres. Des escaliers à vis ouverts à tous les vents nous sommes arrivés aux escaliers à larges paliers, égayés par des verres aux multicolores dessins accordant l'intimité, chauffés en hiver et munis d'ascenseurs parfaits. Il me plaît encore de signaler d'autres détails de haute importance ; je les trouve précisément dans la construction présente.

Chaque étage contient un appartement complet, à disposi-

J'arrive à la décoration intérieure, séduisante à la fois par sa variété et sa richesse, et je regrette de n'avoir pas la latitude de lui accorder le développement qu'elle mérite à tous égards. L'œil est récréé par la cheminée antique de la salle à manger, par les grappes de fleurs et de fruits des trumeaux et des dessus de portes, et par le plafond à caissons rehaussés de couleurs. C'est, au salon, le Louis XVI pastoral modernisé, le style amoureux de la nature, avec les têtes de béliers couronnant les portes, des nœuds de ruban enlaçant des gerbes de fleurs, et les quatre saisons figurées par des oiseaux au nid et par des fleurs. Sujets gracieux et



HÔTEL VIBERT, BOULEVARD DU NORD, A LYON

Architecte : M. ROSTAGNAT.

tion identique, et partagé par le hall allant d'un bout à l'autre de l'immeuble. L'escalier, desservant tous les étages et s'ouvrant par une porte en fer forgé munie de glaces, reçoit le jour d'un des côtés où la vue est masquée par les maisons voisines, mais les portes en chêne des appartements présentent un écran opaque. Comment alors éclairer le hall ? D'un côté par des dalles de verre formant cloison de l'escalier de service, de l'autre par les portes de la salle de bain, ainsi isolée. De riches vitraux dissimulent les dalles et ornent les portes. Telle est la solution qui n'a pu être résolue que de nos jours et qui caractérise nettement notre manière de construire. Nous avons à notre disposition ce qui faisait défaut autrefois et nous pouvons de la sorte utiliser toute la place. Pour cela, il faut de l'habileté, de l'expérience ; qualités acquises par l'étude et s'affinant de jour en jour. Ainsi donc, nous remédions aux défauts des siècles précédents, tout en gardant le souvenir des belles choses qu'ils ont produites.

élégamment traités le long d'une guirlande ovale agrafée au plafond de la façon la plus exquise par le sculpteur M. Masson. Dans les chambres, c'est le Louis XV maniéré et joli, cartouches et écussons à axe oblique, aux profils se courbant en S, exécutés par M. E. Flachet. Que de détails ravissants à noter ! Quelle grâce dans ces motifs en staff et carton-pierre !

Combien d'oublis se glissent dans mon énumération trop sèche ! Je ne puis qu'admirer la toiture en ardoises, les souches des cheminées, les mosaïques de l'escalier, la marqueterie des planchers. Ajoutez à cela les enchantements de la fée Electricité. Par la simple pression d'un bouton, des clartés jaillissent de toutes parts, et, fidèlement docile à la plus légère des pressions, l'ascenseur Edoux vous transporte et vous arrête selon votre désir, refusant de marcher si la commande n'est pas exacte, en cours de route suspendant tout mouvement à la première alerte, d'où qu'elle provienne, d'une ignorance, d'une distraction, d'un excès de vitesse.

A. TUOTIOP.

## AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

### Agrandissement du groupe scolaire du chemin de Combe-Blanche.

Le groupe scolaire récemment édifié chemin de Combe-Blanche a été reconnu insuffisant. De plus, l'adjonction à ce groupe d'une école maternelle est devenue indispensable.

En vue de l'agrandissement de cette construction, M. Meysson, architecte, a dressé un projet qui comporte :

1° L'allongement du bâtiment principal existant, de façon à permettre la création de deux nouvelles classes de 40 élèves au premier étage et d'une cantine au rez-de-chaussée ;

2° La construction, à la suite, d'un bâtiment d'un rez-de-chaussée et d'un pavillon d'un étage, réservés à l'école maternelle ;

3° L'aménagement des cours et la construction d'un mur de clôture.

Les travaux, qui seront confiés aux entrepreneurs chargés de la construction du groupe scolaire existant, comprennent :

1<sup>er</sup> lot, terrassements, fr. 732,46 ; 2<sup>e</sup> lot, maçonnerie, fr. 23.090,95 ; 3<sup>e</sup> lot, pierre de taille, fr. 1.711,63 ; 4<sup>e</sup> lot, travaux de ciment, fr. 2.901,21 ; 5<sup>e</sup> lot, carrelages et revêtements, fr. 8.184,45 ; 6<sup>e</sup> lot, ciment armé, fr. 4.510,10 ; 7<sup>e</sup> lot, charpente, fr. 9.304,60 ; 8<sup>e</sup> lot, menuiserie, fr. 7.481,76 ; 9<sup>e</sup> lot, serrurerie, fr. 4.538,84 ; 10<sup>e</sup> lot, zinguerie-plomberie, fr. 3.047,30 ; 11<sup>e</sup> lot, fumisterie, fr. 888,10 ; 12<sup>e</sup> lot, plâtrerie-peinture, fr. 4.700,64 ; 13<sup>e</sup> lot, vitrerie, fr. 507,50 ; 14<sup>e</sup> lot, marbrerie, fr. 150 ; 15<sup>e</sup> lot, installation des water-closets, fr. 9.287,65 ; 16<sup>e</sup> lot, canalisations, fr. 2.285,75 ; 17<sup>e</sup> lot, murs de clôture, fr. 3.128,82 ; 18<sup>e</sup> lot, remblaiement, fr. 1.540 ; imprévus, fr. 11.169,55 ; honoraires de l'architecte, 5 %, fr. 4.958,07.

### Adjudication des travaux de construction des abattoirs de Lyon.

On annonce comme prochaine la mise en adjudication des travaux de construction des abattoirs de Lyon, en trois groupes, dont la *Construction Lyonnaise* a déjà donné la division. Chacun de ces groupes formera treize à quatorze lots, dont le plus grand nombre feront l'objet d'une adjudication publique, quelques autres d'une adjudication restreinte. Nos lecteurs en trouveront l'énumération sous la rubrique « Mises en adjudication », aussitôt que la date en sera officiellement fixée.

### Le rendement de la taxe sur les constructions neuves.

Le *Bulletin Municipal officiel de la Ville de Lyon*, du 18 avril 1909, publie un état indiquant les sommes encaissées pour le compte de l'exercice 1907 à la date du 31 mars 1908, comparées à celles encaissées pour l'exercice 1908, à la date du 31 mars 1909. En ce qui concerne la taxe sur les constructions neuves, les recettes de 1907 s'élevaient à fr. 534.009,72 contre fr. 368.560,93 en 1908, soit une diminution de fr. 165.448,19 ; il est vrai que les prévisions budgétaires pour l'une comme pour l'autre année n'étaient que de fr. 310.000. Quant à la taxe d'entretien, elle est pour 1908 de fr. 611.591,45, en plus-value de fr. 469,20.

Pour la propriété bâtie les recettes de 1908 sont de fr. 3.059.226,44, en diminution de fr. 11.349,29 sur l'année précédente ; tandis que, pour la propriété non bâtie, avec fr. 86.719,15 l'augmentation pour 1908 est de fr. 2.323,03.

Quant aux taxes d'habitation, qui atteignent en 1908 fr. 1.956.185,94, elles dépassent de fr. 12.044,94 le chiffre de 1907.

### Distinction honorifique.

Parmi les distinctions honorifiques remises par M. Chéron, sous-secrétaire d'Etat à la Guerre, à l'occasion de sa visite à Lyon le 25 avril, nous relevons avec plaisir le nom de M. Jules CUMIN, architecte, nommé officier d'Académie. La *Construction Lyonnaise* qui, à plusieurs reprises, a publié des travaux de M. J. Cumin, et tout dernièrement, dans

son numéro du 1<sup>er</sup> septembre 1908, l'important groupe scolaire qu'il construit cours Lafayette, lui adresse ses plus sincères félicitations.

### Le Casino municipal d'Annecy.

Le concours actuellement ouvert entre les architectes français pour l'élaboration du projet de Casino municipal, se montant à 400.000 francs, et dont le délai pour la réception des projets expirera le 1<sup>er</sup> juin prochain, a déjà réuni 48 architectes français diplômés, domiciliés dans diverses villes du territoire français. — On sait que 3 prix : 2.500, 1.500 et 500 francs, seront décernés aux lauréats de ce concours.

## DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 10 au 26 Avril 1909

*Chemin de Loyasse*. Hangar. Propr., M. Malot, chemin de Loyasse, 11.  
*Parc Chaussagne*. Deux maisons. Propr., Société du Parc Chaussagne. Sociét., MM. Jacquier et Guisoer. Arch., M. Denard, 66, cours de la Liberté.

*Parc Chaussagne*. Deux maisons. Prop., Société du parc Chaussagne. Sociét., MM. Bourdet et Boivin. Arch., M. Denard, 66, cours de la Liberté.

*Parc Chaussagne*. Maison. Propr., Société du parc Chaussagne. Sociét., M. Pailler. Arch., M. Denard, 66, cours de la Liberté.

*Parc Chaussagne*. Maison. Propr., Société du parc Chaussagne. Sociét., M. Canillac. Arch., M. Denard, 66, cours de la Liberté.

*Parc Chaussagne*. Maison. Propr., Société du parc Chaussagne. Sociét., M. Frederich. Arch., M. Denard, 66, cours de la Liberté.

*Parc Chaussagne*. Maison. Propr., Société du parc Chaussagne. Sociét., M. Manguin. Arch., M. Denard, 66, cours de la Liberté.

*Rue Guilloud*. Hangar. Prop., Société Laitière moderne, 219, cours Gambetta. Entrep., M. Fessetaud, rue Vauban, 81.

*Rue Franklin*, 18. Maison. Propr., Société civile de l'Infirmerie de Saint-Martin-d'Ainay. Entrep., M. Vertadier, rue du Plat, 15.

*Boulevard du Nord prolongé*. Maison. Propr., M. Guillotel, à Beynost (Ain).

*Rue Projetée*. Maison. Propr., Habitations hygiéniques de Vaise, M. Bardonnat. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

*Rue Projetée*. Maison. Propr., Habitations hygiéniques de Vaise, M. Duhion, père, rue de Paris, 34. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

*Rue Projetée*. Maison. Propr., Habitations hygiéniques de Vaise, M. Duthion fils, rue de Paris, 34. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

*Rue Projetée*. Maison. Propr., Habitations hygiéniques de Vaise, M. Calmas, rue du Bourbonnais, 105. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

*Rue Projetée*. Maison. Propr., Habitations hygiéniques de Vaise, M. Dervieux, quai Saint-Vincent, 2. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

*Rue Sully*, 84. Entrepôt. Propr., M. Framinet, rue Créqui, 93. Entrep., M. Pétavit, rue Boileau, 124 bis.

*Montée Rey*, 18. Maison. Prop., M. Coponat, montée Rey, 21. Arch., M. Martinon, rue Pierre-Cornelle, 12.

*Chemin du Vivier*, 66. Maison. Propr., M. Gros, 52, route de Vienne. Arch., M. Fanon, 285, avenue de Saxe.

*Rue de Chazières*, 8. Maison. Propr., M. Delastre, rue de Chazières, 8. Arch., M. Charvet, boulevard de la Croix-Rousse, 139.

*Chemin des Balançoires*. 4 hangars. Propr., Œuvre Lyonnaise des Jardins ouvriers, 41, rue de l'Hôtel-de-Ville.

*Rue Sainte-Geneviève*, 41. Entrepôt. Propr., M. Benevolo, 48, rue de la République. Arch., M. Nevière, 36, rue Saint-Antoine.

*Chemin des Mures*, 64. Entrepôt. Propr., M. Estaque, 64, chemin des Mures. Entrep., M. Simonet, 51, chemin de l'Etoile-d'Alaï.

*Boulevard des Hirondelles*, angle grande rue de la Guillotière. Plusieurs ateliers. Propr., M. Soly, 14, rue du Docteur-Crestin.

*Boulevard du Nord*. Maison. Propr., M. Pautique, 9, rue Bonnel. Arch. M. Cuny, 64, rue de l'Hôtel-de-Ville.

*Avenue Félix-Faure*, 79. Bureaux. Propr., M. Pérol, 39, cours Gambetta.

*Rue de la Madeleine*, 57. Annexe. Propr., M. Arnaud, 57, rue de la Madeleine. Arch., M. Cumin, 51, route de Vénissieux.

*Rue Rachais*, 13. exhaussement d'un immeuble. Prop., M<sup>me</sup> Parent, 13, rue Rachais. Arch., M. Laurençon, cours Gambetta, 10.

Rue de la Cité, 34. Atelier Propr., M. Buche, 73, chemin de Bellecombe. Arch., M. Cadet, 75, rue Ney.

Rue des Lournelles, 30. Hangar. Propr., M. Houilleux, 30, rue des Tournelles. Arch., M. Gautier, 17, rue Childebert.

Rue Boileau, 284. Hangar Propr., M. Labruno, 238, rue Créqui.

Ghemin du Pré-Gaudry, 22. Exhaussement d'un atelier. Propr., M. Couturieux, 22, chemin du Pré-Gaudry.

Chemin des Cures, 21. Maison. Propr., M. Despierre, 21, chemin des Cures. Entrepr., M. Bernet, 3, route de Strasbourg.

Chemin du Repos, 10-12. Maison et plusieurs hangars. Propr., M. Terrat, 89, grande rue de la Gullouière. Arch., M. Delalande, 118, rue Montesquieu.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX A LYON

30 Avril 1909	DROITS D'ACCISE EN SUS	
	(100 Kil)	
Cuivre en lingots affiné . . . . .	162 50	167 50
— en planche rouge . . . . .	190 »	200 »
— — jaune . . . . .	160 »	170 »
Etain Banca en lingots . . . . .	367 50	370 »
— Billiton et détroits en lingots . . . . .	360 »	365 »
Piomb doux 1 <sup>re</sup> fusion en saumon . . . . .	41 »	42 »
— ouvre : tuyaux et feuilles . . . . .	43 50	45 »
Zinc refondu 2 <sup>e</sup> fusion . . . . .	55 »	56 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne . . . . .	74 »	76 »
— — — Autres marques . . . . .	72 »	73 »
Nickel brut pour fonderie . . . . .	550 »	» »
— laminé . . . . .	600 »	» »
Aluminium brut pour fonderie . . . . .	200 »	210 »
— laminé . . . . .	325 »	350 »
Fer laminé 1 <sup>re</sup> classe . . . . .	20 »	20 50
Fer à double T, AO . . . . .	21 »	21 50
Tôle ordinaires, 3 millimètres et plus . . . . .	21 50	22 »

RÉSULTATS DES ADJUDICATIONS

**Rhône.** — 18 avril. — *Mairie de Cailloux-sur-Fontaine.* — Construction d'une école de filles. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, ciments, pierre de taille. Montant, 11.257 fr. 62. Soumissionnaire : M. Martin, prix du devis. — Adjud., M. Leschère, rue Franklin, 10, à Lyon, 3,60 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente. Montant, 2.945 fr. 51. Adjud., M. Lafosse, avenue Berthelot, 131, Lyon, prix du devis. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie, parquets. Montant, 2.000 fr. 91. Adjud., M. Burdet, rue Audran, 5, à Lyon, 1,50 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 1.773 fr. 78. Soumissionnaire : M. Peschard, 3 p. 100. — Adjud., M. Berthet, à Fontaines-sur-Saône, 8,56 p. 100 de rabais. — 5<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 1.940 fr. 52. Adjud., M. Lalive, à Fontaines-Saint-Martin, 6,25 p. 100 de rabais. — 6<sup>e</sup> lot. Zinguerie, plomberie, pompes. Montant, 630 fr. 75. Soumissionnaires : M. Dugas, 2,60 p. 100. — Adjud., M. Blauc, à Fontaines-Saint-Martin, 4,50 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 18 avril. — *Mairie de Montrottier.* — Ouverture d'un chemin vicinal. Montant, 22.000 fr. Soumissionnaires : MM. J. Canque, J. Pastier, A. Fréney, prix du devis. — Non adjugé. Il sera procédé à une nouvelle adjudication.

**Rhône.** — 18 avril. — *Mairie de Lancié.* — Fourniture de matériaux d'empiérement. Montant, 4.000 fr. Soumissionnaire : M. H. Fournet, prix du devis. Adjud., M. Pierre Cinquin, à Fleurie, 6 p. 100 de rabais.

**Rhône.** — 22 avril. — *Mairie de Propières.* — Construction d'un groupe scolaire avec mairie. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassements, maçonnerie, pierre de taille et gros fers. Montant, 30.664 fr. 38. Soumissionnaires : M. G. Leschère, prix du devis. — MM. A. Dargnat, 4 p. 100. — M. Viethel, 5 p. 100. — Adjud. M. Marius Peiny, à Chauvailles, 9 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, couverture et ferblanterie. Montant, 45.998 fr. 68. Soumissionnaires : M. J. Berthelot, prix du devis. — MM. J. Eynay, 4 p. 100. — L. Bolliot, 4 p. 100. — A. Vermorel, 5 p. 100. — Adjud. M. Pierre-Marie Buchet, à Propières, 12 p. 100 de rabais. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie et quincaillerie. Montant, 9.365 fr. 46. Soumissionnaires : MM. Saunier, 3 p. 100. — J. Grisord, 6 p. 100. — Adjud., M. Pierre-Marie Buchet, à Propières, 15 p. 100 de rabais. — 4<sup>e</sup> lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 5.977 fr. 10. Soumissionnaires : MM. Ciancia, 15 p. 100. — Diétrich, 15 p. 100. — Borie, 16 p. 100. Adjud., M. Morera, à Belmont, 19 p. 100 de rabais.

**Doubs.** — 20 avril. — *Mairie de Pontarlier.* — Service du génie. Terrassements et maçonneries à exécuter, sur série de prix, pour la remise en état de diverses parties du fort de Saint-Antoine (Doubs). Montant, 30.000 fr. Soumissionnaires : MM. J. Taubaty, 10 p. 100. — B. Giorgetti, 2 p. 100 d'augmentation. — M. L. Pernet, prix du devis. — M. E. Serrand, 1,60 p. 100. — Adjud., M. Philippe Bouyssi, à Cahors, 6 p. 100 de rabais.

**Gard.** — 18 avril. — *Mairie de Meyrannes.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Groupe scolaire du village de Claye. Montant, 28.305 fr. 61. Soumissionnaires : MM. E. Bouveron, E. Borne, J. Baldy, prix du devis. — MM. Charraix, 1 p. 100. — P. Brassac, 1 p. 100. — T. André, 1 p. 100. — Adjud., M. Louis Martin, à Saint-Ambroix, 3 p. 100 de rabais. — 2<sup>e</sup> lot. Groupe scolaire du village de Meyrannes. Montant, 17.391 fr. 75. Soumissionnaires :

M. L. Martin, 1 p. 100. — E. Bouveron, 1 p. 100. — Adjud., M. Théophile André, à Saint-Ambroix, 3 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 15 avril. — *Mairie de Rives.* — Travaux vicinaux. Construction. Montant, 15.700 fr. Soumissionnaires : MM. D. Debernardy, Ch. Debernardy, prix du devis. — MM. P. Blanc, 1 p. 100. — E. Veyret, 1 p. 100. — L. Perriot, 2 p. 100. — Adjud., M. Cavalli-Bortolo, à La Forteresse, 4 p. 100 de rabais.

**Isère.** — 20 avril. — *Mairie de La Tour-du-Pin.* — Construction d'un établissement de bains publics populaires. Montant, 51.372 fr. Soumissionnaires : M. Debernardy, prix du devis. — MM. Michallet, 1 p. 100. — Pin, 1 p. 100. — Maurice, 1 p. 100. — Ch. Debernardy, 1 p. 100. — Michallet, 1,10 p. 100. — Marion, 2 p. 100. — Frety, 2,40 p. 100. — Empereire, 3 p. 100. — Non adjugé, minimum de rabais 4 p. 100 non atteint.

**Isère.** — 25 avril. — *Mairie de Cordéac.* — Chemin vicinal. Construction. Montant, 18.000 fr. Soumissionnaires : M. Audinos, prix du devis. — MM. Rossi, 1 p. 100. — Achard, 1 p. 100. — Court, 2 p. 100. — Borgesio, 1 p. 100. — Adjud., M. Maurice, à Saint-Martin-la-Cluze, 4 p. 100 de rabais.

**Jura.** — 24 avril. — *Sous-préfecture de Saint-Claude.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Les Bouchoux. Amélioration du régime des eaux au village et au hameau de Trés-la-Ville. Montant, 8.000 fr. Adjud., M. Arnaud-Picard, à Saint Claude, prix du devis. — 2<sup>e</sup> lot. Fort-du-Plasne. Construction d'un chalet modèle. Montant, 34.500 fr. Soumissionnaires : MM. J.-B. Masseron fils, 10 p. 100. — P. Coste, 5 p. 100 d'augmentation. — Adjud., M. Jean Manini, à Saint Laurent, prix du devis.

**Loire.** — 6 avril. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Fourniture de bois de diverses essences pour la manufacture nationale d'armes. — 1<sup>er</sup> lot. 24 mc. chêne, frêne, hêtre, verne. Adjud., M. Corrot, à Saint-Etienne, à 2.080 fr. — 2<sup>e</sup> lot. 6 mc. cornier. Adjud., MM. Basset et Chabannier, à Ruelle-sur-Touvre (Charente), à 1.350 fr. — 3<sup>e</sup> lot. 16 mc. orme et tilleul. Adjud., MM. Meunier et Bouté, à Saint-Etienne, à 1.782 fr. — 4<sup>e</sup> lot. 23 mc. pin et peuplier. Adjud., MM. Meunier et Bouté, à Saint-Etienne, à 1.449 fr. — 5<sup>e</sup> lot. 52 mc. sapin et chevrons sapins. Adjud., M. Maysonnier, à Bazas (Gironde), à 4.141 fr. 50. — 6<sup>e</sup> lot. 4.200 mq. sapin. Adjud., M. Préaud, à Cette (Hérault), à 5.610 fr. — 7<sup>e</sup> lot. 3.000 mq. sapin. Adjud., M. Rollin, à Saint-Etienne, à 5.250 fr. — 8<sup>e</sup> lot. 3.000 mq. sapin. Adjud., M. Rollin, à Saint-Etienne, à 5.220 fr. — 9<sup>e</sup> lot. 65 mc. peuplier grisard. Adjud., M. Maysonnier, à 6.500 fr. — 10<sup>e</sup> lot. 65 mc. peuplier grisard. Adjud., M. Rollin, à 7.327 fr. 45. — 11<sup>e</sup> lot. 25 mc. noyer étuvé. Adjud., M. Guither, à Issoire (Puy-de-Dôme), à 6.975 fr.

**Loire.** — 17 avril. — *Préfecture.* — Canal de Roanne à Digoine. Port de Roanne. Construction d'un mur de quai sur la rive droite du Bassin. Montant, 37.000 fr. Soumissionnaires : MM. Lebayle, 1 p. 100. — Léonard, 2 p. 100. — Deville, 3 p. 100. — Copet, 3 p. 100. — Darcon, 3 p. 100. — Marchand, 1 p. 100. — Adjud., MM. Rix, à Saint-Etienne, et Olivier, à Montbrison, 5 p. 100 de rabais.

**Loire.** — 17 avril. — *Préfecture.* — Travaux d'entretien des ouvrages de la Loire. Montant, 12.000 fr. Soumissionnaire : M. Copet, 2 p. 100. — Adjud., M. Gouverneur, à Briennon, 8 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 17 avril. — *Préfecture.* — Travaux sur routes nationales. Montant, 73.000 fr. Soumissionnaires : M. P. Basso, prix du devis. — MM. P. Pinorini, 1 p. 100. — F. Magnin, 4 p. 100. — Basso jeune, 5 p. 100. — A. Pinel, 7 p. 100. — G. Maciotta, 7 p. 100. — Jean Basso aîné, 8 p. 100. — Adjud., M. Martin Poglio, à Modane, 12 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 17 avril. — *Préfecture.* — Rétablissement des maçonneries du pont de la Mottaz. Montant, 73.600 fr. Soumissionnaires : M. Basso Pierre, prix du devis. — MM. Magnin, 4 p. 100. — Pinorini, 1 p. 100. — Basso aîné, 8 p. 100. — Basso jeune, 5 p. 100. — Maciotta, 7 p. 100. — Pinel, 7 p. 100. — Adjud., M. Poglio, à Modane, 12 p. 100 de rabais.

**Savoie.** — 24 avril. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Construction d'un groupe scolaire à Saint-Rémy. Montant, 17.500 fr. Soumissionnaires : M. Maguin, prix du devis. — MM. Philippon et fils, 4 p. 100. — Ossola, 7 p. 100. — Trivero, 8 p. 100. — Pio Tosi, 9 p. 100. — Adjud., MM. Bianco et Benanchietti, à Saint-Jean-de-Maurienne, 11 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

**Rhône.** — Jeudi 13 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente d'une parcelle de terrain communal située à l'angle Nord-Est des rues Ravat et Smith, mesurant 345 mètres carrés. La mise à prix est fixée à la somme de 60 fr. 50 par mètre carré. Chaque enchère au-dessus de la mise à prix ci-dessus fixée ne pourra être inférieure à 50 centimes par mètre carré. — Le cahier des charges, clauses et conditions, relatifs à ladite vente et le plan des lieux sont déposés à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Rhône.** — Lundi 24 mai, 2 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction de chaussées en pavés d'échantillon de grès et de granit. — 1<sup>er</sup> lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, cours du Midi, entre la place Gensoul et le pont du Midi. Montant des travaux prévus, 8.744 fr. 30. Cautionnement, 450 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue des Trois-Pierres, entre le quai Claude-Bernard et la rue Pasteur. Montant des travaux prévus, 13.816 fr. 10. Cautionnement, 700 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Pavage en pavés d'échantillon de granit, rue Célus, entre les rues Dumenge et Josephin-Soulary. Montant des travaux prévus, 4.720 fr. 60. Cautionnement, 250 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Pavage

en pavés d'échantillon de grès, place Saint-Jean et rue de la Brèche. Montant des travaux prévus, 14.350 fr. 50. Cautionnement, 700 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Pavage en pavés d'échantillon de grès, rue Cuvier, entre l'avenue de Saxe et la rue Vendôme; rue Pierre-Corneille, entre les rues Cuvier et Vauban. Montant des travaux prévus, 25.226 fr. 85. Cautionnement, 1.200 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux, sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, 39, cours Morand, où chacun sera admis à en prendre connaissance tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

**Rhône.** — Lundi 17 mai, 10 h. — *Mairie de Villefranche.* — Travaux divers à l'abattoir. Construction du bâtiment pour le frigorifique et l'aménagement de la triperie, transformation des cases d'abatage pour le gros et le petit bétail, cases pour les viandes saisies et le vestiaire; aménagement des écuries pour le gros et le petit bétail; établissement des bâtiments pour le grilloir et la triperie des charcutiers; établissement d'un réservoir pour l'eau provenant du puits; tuyauterie pour eau et gaz. Montant des travaux non compris imprévus, 31.565 fr. 90. Cautionnement, 1.500 fr. — Le certificat ne devra pas avoir plus de six mois de date et devra être visé par l'architecte-directeur des travaux, huit jours avant l'adjudication. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés dans les bureaux de la mairie, de 9 heures à 5 heures du soir, et pour avoir tous renseignements utiles, MM. les Entrepreneurs pourront s'adresser à M. Jacquet, architecte, rue de la Sous-Préfecture, directeur des travaux.

**Ain.** — Dimanche 16 mai, 10 h. 1/2. — *Mairie de Massignieu-de-Rives.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 1, entre le Grand-Ecrivien et les Mûres, sur une longueur de 1.135 mètres. Terrassements, empierrement, construction d'un mur de soutènement et de sept aqueducs. Montant, 11.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Gonguet, agent-voyer d'arrondissement, à Belley. — Renseignements à la mairie.

**Ain.** — Mercredi 19 mai, 2 h. 1/2. — *Préfecture.* — Travaux vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Chemin de grande communication n° 29. Construction de caniveaux similaires dans la traverse de Saint-Trivier-sur-Moignans, sur 241 m. 65. Montant, 3.400 fr. Cautionnement, 100 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Chemin d'intérêt commun n° 7. Terrassements, construction de la chaussée, de murs de soutènement, d'un drain et de deux aqueducs pour ouverture entre Brénod et le Golet-Pis-seloup, sur 709 m. 71 au territoire de Corcelles. Montant, 14.000 fr. Cautionnement, 700 fr. Visa, huit jours au moins avant l'adjudication, par M. Dor, agent-voyer en chef. — Renseignements à la préfecture (3<sup>e</sup> division).

**Allier.** — Dimanche 16 mai, 2 h. — *Mairie de Jaligny.* — Travaux communaux. Installation de la caserne de gendarmerie dans l'ancien presbytère. Montant, 13.879 fr. 95. — Visa, quatre jours avant l'adjudication, par M. Girodin, architecte-voyer, à Joigny. — Renseignements à la mairie.

**Ardèche.** — Mardi 13 mai, 3 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. Aménagement d'un immeuble pour le logement de la brigade de gendarmerie à pied, stationnée à Serrières. Montant, 10.522 fr. 28. Cautionnement, 500 fr. — Visa huit jours avant l'adjudication, par M. Gallix, architecte à Tournon. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la préfecture (1<sup>re</sup> division).

**Bouches-du-Rhône.** — Lundi 10 mai, 3 h. — *Mairie de Marseille.* — Entretien des bâtiments communaux jusqu'au 31 décembre 1912. Montants annuels. 1<sup>er</sup> lot. Terrasse, maçonnerie, couverture, etc. Montant, 120.000 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Charpente, etc. Montant, 10.000 fr. — 3<sup>e</sup> lot. Menuiserie, mobilier scolaire. Montant, 24.000 fr. — 4<sup>e</sup> lot. Jalousies et stores. Montant, 5.000 fr. — 5<sup>e</sup> lot. Serrurerie. Montant, 20.000 fr. — 6<sup>e</sup> lot. Plomberie, zinguerie. Montant, 15.000 fr. — 7<sup>e</sup> lot. Installation de gaz, appareils d'éclairage, etc. Montant, 10.000 fr. — 8<sup>e</sup> lot. Chauffage, fumisterie, etc. Montant, 12.000 fr. — 9<sup>e</sup> lot. Peinture. Montant, 10.000 fr. — 10<sup>e</sup> lot. Vitrerie, glaces. Montant, 4.000 fr. — 11<sup>e</sup> lot. Papiers peints. Montant, 1.000 fr. — 12<sup>e</sup> lot. Tentes, stores, vélums. Montant, 700 fr. — 13<sup>e</sup> lot. Décorations, fêtes publiques, etc. Montant, 2.000 fr. — 14<sup>e</sup> lot. Nettoyement. Montant, 8.000 fr. — Renseignements à la mairie.

**Drôme.** — Dimanche 16 mai, 10 h. — *Mairie de Montéleger.* — Travaux comm. Constr. d'un groupe scolaire. Auteur du projet, M. Romiguière, architecte du département de la Drôme, à Valence. Mon., 29.000 fr. Gaut., 1.500 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication par l'architecte. — Renseignements à la mairie.

**Haute-Savoie.** — Mardi 11 mai, 11 h. — *Préfecture.* — Naves. Appropriation d'un bâtiment pour installation d'un bureau de poste. Auteur du projet, M. Amoudruz, architecte, directeur des travaux. Montant, 5.714 fr. 29. Cautionnement, 290 fr. — Renseignements à la préfecture.

**Haute-Savoie.** — Dimanche 16 mai, 11 h. — *Mairie de Clermont.* — Réparations à la maison d'école et au cimetière. Montant, 3.552 fr. 30. Cautionnement, 180 fr. — Renseignements à la mairie.

**Haute-Savoie.** — Mardi 18 mai, 11 h. — *Préfecture.* — Travaux communaux. Saint-André-Val-de-Fier et Sion. Appropriation d'un groupe scolaire intercommunal. Auteur du projet, M. Collonge, sous-ingénieur-voyer, à Rumilly, directeur des travaux. Montant, 11.619 fr. 05. Cautionnement, 400 fr. — Visa au moins quatre heures avant l'adjudication, par l'auteur du projet. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. — Renseignements à la préfecture (2<sup>e</sup> division).

**Isère.** — Dimanche 9 mai, 11 h. — *Mairie d'Alleverd.* — Travaux vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 8, d'Alleverd au Glapigneux. Construction entre le bourg d'Alleverd et le profil n° 131, origine de la 2<sup>e</sup> section, sur 1.516 m. 06, Montant, 30.643 fr. 39. A valoir, 3.756 fr. 61. Total, 34.400 fr.

Cautionnement, 1.000 fr. — Certificats visés huit jours au moins avant l'adjudication, par l'agent-voyer d'arrondissement de Grenoble-Est, rue Thiers, 3. — Renseignements à la mairie et au bureau de l'agent-voyer cantonal d'Alleverd.

**Isère.** — Dimanche 9 mai, 11 h. — *Mairie de Villard-Saint-Christophe.* — Chemins vicinaux ordinaires n° 3, dit de Fugières, et 5, dit de Sainte-Honoré. Construction entre le chemin de grande communication n° 115 et le village de Fugières de la commune de Saint-Honoré. Ouverture de la section comprise entre le chemin de grande communication n° 115 et le point de jonction des chemins ruraux dits de la Traverse et des Troussières à Fugières sur le territoire de la commune de Villard-Saint-Christophe, sur 1.947 m. 54. Montant, 29.186 fr. 41 A valoir, 5.313 fr. 89. Total, 34.500 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Un minimum de rabais sera fixé avant l'adjudication. Renseignements à la mairie et au bureau de M. Bruno, agent-voyer cantonal, à La Mure.

**Isère.** — Jeudi 13 mai. — Ministère de la Guerre. Service du génie. Adjudication à La Tronche. Travaux à exécuter, sur devis, dans la place de Grenoble, pour l'alimentation en eau de l'hôpital militaire de Grenoble, en construction à La Tronche. Lot unique. Fourniture et pose de conduites de fonte et de plomb, de robinets, de bouches d'incendie et de bouches à clé. Montant, 30.000 fr. — Le cahier des charges et les pièces du marché sont déposés à la chefferie du génie, à Grenoble, rue Servan, 35, ainsi qu'au bureau du génie, à l'hôpital militaire de La Tronche, où on peut en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 8 à 11 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront parvenir au Directeur du génie, avant le 30 avril 1909.

**Isère.** — Dimanche 16 mai, 10 h. — *Mairie de Saint-Michel-en-Beaumont.* — Travaux vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 2, de Saint-Michel à Sainte-Luce. Construction entre le col de l'Holme (commune de Sainte-Luce) et la partie rectifiée de ce chemin, avec embranchement au hameau de Villalonge, sur 3.270 m. 36. Montant, 28.800 fr. Cautionnement, 800 fr. Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent-voyer d'arrondissement de La Mure. — Renseignements à la mairie et au bureau de M. Daspre, agent-voyer cantonal à Corps.

**Isère.** — Dimanche 16 mai, 11 h. — *Mairie de Saint-Geoirs.* — Travaux vicinaux. Chemin vicinal ordinaire n° 4, de Saint-Geoirs à Saint-Michel-de-Saint-Geoirs. Construction de la partie comprise entre le village de Saint-Geoirs et le hameau de Molézin, sur 1.600 m. Montant, 6.600 fr. Cautionnement, 180 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent-voyer d'arrondissement de Saint-Marcellin. — Le projet de ces travaux est déposé à la mairie de Saint-Geoirs où les entrepreneurs pourront en prendre connaissance, et au bureau de M. l'agent-voyer cantonal de Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs.

**Jura.** — Jeudi 13 mai, 2 h. — *Sous-préfecture de Dôle.* — Travaux communaux. — 1<sup>er</sup> lot. Champvans. Construction d'un lavoir public et d'un abreuvoir. Auteur du projet, M. Sauterey, architecte, à Dôle. Montant, 37.696 fr. 02. A valoir, 3.912 fr. 22. Total, 41.608 fr. 24. Cautionnement, 1.300 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Pleire. Construction d'un bureau de facteur-receveur. Auteur du projet, M. Camus, architecte à Lons-le-Saunier. Montant, 6.610 fr. 83. Cautionnement, 220 fr. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Jura.** — Mercredi 19 mai, 3 h. — *Préfecture.* — Lot unique. Agrandissement de l'hospice départemental de la vieillesse (3 pavillons). Montant, 38.238 fr. 83. A valoir, 2.949 fr. 23. — Construction d'une buanderie. Montant, 9.374 fr. 74. A valoir, 1.078 fr. 09. — Exhaussement d'un hangar. Montant, 6.262 fr. 50. A valoir, 720 fr. 18. — Agrandissement de la cuisine. Montant, 2.931 fr. 06. A valoir, 119 fr. 60. Cautionnement, 2.000 fr. — Les devis des travaux, les pièces des projets et le cahier des charges de l'entreprise sont déposés à la préfecture (2<sup>e</sup> division), où chacun pourra en prendre communication tous les jours, les dimanches et fêtes exceptés.

**Puy-de-Dôme.** — Dimanche 23 mai, 2 h. — *Mairie de Courpière.* — Agrandissement du cimetière. Montant, 4.095 fr. — Renseignements à la mairie.

**Puy-de-Dôme.** — Samedi 29 mai. — *Hôtel de Vill de Clermont-Ferrand.* — Travaux militaires. Travaux à exécuter en 1909, par marché à forfait, dans la place de Clermont-Ferrand, pour le remplacement de couvertures, chéneaux, tuyaux de descente et la réfection d'une lucarne et de souches de cheminées aux bâtiments L et P du quartier Gribbeauval. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 700 fr. Dépôt de garantie, 200 fr. — Renseignements dans les bureaux du service du Génie, boulevard Trudaine à Clermont-Ferrand.

**Saône-et-Loire.** — Vendredi 14 mai, 1 h. 1/2. — *Préfecture.* — Baux d'entretien de la Saône pendant cinq années. — 5<sup>e</sup> lot. De la borne kilométrique n° 221 à la borne kilométrique n° 162, sur 59 kil. Montant, 13.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 6<sup>e</sup> lot. De la borne kilométrique n° 162 (Allerey) à la borne kilométrique n° 97,5 (pont de Fleurville), sur 65 kil. 500. Montant, 13.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 7<sup>e</sup> lot. De la borne kilométrique n° 97,500 (pont de Fleurville) à la borne kilométrique n° 42 (pont de Beauregard), plus le canal de Pont-de-Vaux : sur Saône, 55 kilom.; sur canal, 3 kil. 500. Montant, 12.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Entreprise spéciale de dragages à la machine. De la borne kilométrique n° 282 (gare d'eau de Gray) à la borne kilométrique n° 97,500 (pont de Fleurville), sur 184 kil. 500. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 150 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Tavernier, ingénieur en chef, rue d'Enghien, 11, à Lyon. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture; de M. Seignobos, ingénieur à Chalon-sur-Saône, pour les lots n° 5, 6, et le lot n° 2; de M. Pascalou, ingénieur, à Lyon, pour le lot n° 7.

**Saône-et-Loire.** — Lundi 17 mai, 2 h. — *Sous-préfecture de Louhans.* — Travaux sur chemins vicinaux. — 1<sup>er</sup> lot. Varennes-Saint-Sauveur. Chemin de grande communication n° 40, de Louhans à Bourg. Redressement et construction d'un pont de 28 mètres, entre les points kilométriques 15.594 et 15.910, sur 316 mètres. Montant, 48.717 fr. 03. A valoir, 7.282 fr. 97. Total, 56.000 fr. Cautionnement, 1.600 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Montret. Chemin de petite communication n° 9 de Viennette aux Boulards. Construction sur 823 mètres entre le chemin d'intérêt commun n° 106 et la limite de Brauges. Montant, 6.929 fr. 65. A valoir, 670 fr. 35. Total, 7.600 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa par l'ingénieur de l'arrondissement de Louhans, huit jours, avant l'adjudication, Dépôt des soumissions le samedi 15 mai, ou par la poste, sous pli recommandé, par le premier courrier du jour de l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

**Savoie.** — Lundi 10 mai, 10 h. — *Sous-préfecture de Moutiers.* — Travaux sur chemins vicinaux ordinaires. — 1<sup>er</sup> lot. Sainte-Foy. Chemin n° 2, du chemin de grande communication n° 16 à Chenal. Parachèvement entre le chemin de grande communication n° 16 et le tronçon achevé, sur 669 m. 51. Montant, 6.441 fr. 68. A valoir, 758 fr. 32. Total, 7.400 fr. Cautionnement, 264 fr. — 2<sup>e</sup> lot. Villaroger. Chemin n° 4, du chemin de grande communication n° 16 à la Gurrax. Construction entre le profil 98 et la Gurrax, sur 1.384 m. 53. Montant, 29.594 fr. 59. A valoir, 2.905 fr. 41. Total, 32.500 fr. Cautionnement, 1.000 fr. — Les soumissions devront être déposées ou parvenues sous pli recommandé le 8 mai, avant 5 heures du soir. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'ingénieur voyer d'arrondissement. — Renseignements dans les bureaux de M. l'ingénieur voyer d'arrondissement, à Moutiers.

**Vaucluse.** — Samedi 22 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route départementale n° 15, de la route nationale n° 100 à la route départementale n° 6. Reconstruction du pont sur le Coulon. Etablissement des culées en maçonnerie. Travaux à l'entreprise : Fondations, 16 322 fr. 65. Maçonneries, 10.849 fr. 39. Remblais, chaussée et caniveaux, 4.160 fr. Total, 31.332 fr. 04. Somme à valoir, 4.687 fr. 96. Total général, 36.000 fr. Cautionnement provisoire, 500 fr., définitif, 1.000 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1<sup>o</sup> dans les bureaux de la préfecture (2<sup>e</sup> division), de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir ; 2<sup>o</sup> dans les bureaux de M. l'ingénieur ordinaire, boulevard National, 25, à Apt, de 8 heures à midi et de 2 à 5 heures du soir. — Un programme sommaire résumant l'objet de l'entreprise, la description des travaux et leur estimation, sera envoyé aux entrepreneurs qui en feront la demande au Préfet par lettre recommandée.

**Ministère de la Guerre.** — Mercredi 12 mai. — *Mairie de Gap.* — Entretien des bâtiments militaires de la place de Gap, pendant les années 1909

et 1910. — 1<sup>er</sup> lot. Terrassement et maçonnerie. Montant annuel, 3.000 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies au Directeur du génie, à Briançon, avant le 1<sup>er</sup> mai. — Renseignements à la chefferie du Génie à Gap.

## SPECTACLES

**CÉLESTINS** Le succès de *Monsieur Zéro* est considérable. Ce vaudeville hilarant commence tous les soirs à 8 h. 3/4 et sera donné aux deux représentations de dimanche. On peut louer par téléphone 17-67.

**SCALA** Les admirables artistes de la Scala font triompher, chaque soir, *Connais-Toi*, l'œuvre forte et vigoureuse de M. Paul Hervieu. Dimanche, matinée et soirée, deux dernières représentations de la saison.

**CASINO-KURSAAL** Trois les soirs spectacle concert avec les motocyclistes Starley, les danseuses Allator, Mlle Amiaty, chanteuse tyrolienne et l'illusionniste Matatma.

**OLYMPIA** (rue Duquesne, 66 68, en face le Parc). Grand et luxueux music-hall estival. Ouverture de la saison d'été en mai prochain

**TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE** Ascenseur fonctionnant toute la journée, prix : 1 franc. — Magnifique panorama sur la ville, les monts d'Or et les Alpes.

**THÉÂTRE PATHÉ-GROLÉE** (6, rue Grôlée). — Spectacle choisi pour les familles. Tous les jours, avec orchestre symphonique, en matinée, séances d'une heure, de 2 h. 1/2 à 6 h. 1/2. Le soir, grande séance, de 8 h. 1/2 à 11 heures.

**PANORAMA DE MADAGASCAR** prise de Tananarive par les troupes du général Duchesne (30 septembre 1905). Œuvre du peintre L. Tinayre, boulevard Pommerol, près la gare des Brotteaux et le parc de la Tête-d'Or. — Entrée permanente de 9 heures du matin à la nuit.

L'Imprimeur-Gérant : A. REV.

Lyon — Imprimerie A. REV., 4, rue Gentil. — 51961

### COMPAGNIE THERMIQUE

**CHARLES BRAUNSTEIN**, Ingénieur-Constructeur

61, Rue de la République, 11, Place Raspail, LYON - Téléphone 28-32

## CHAUFFAGE CENTRAL (TOUS SYSTÈMES)

VENTILATION, SERVICE D'EAU CHAUDE, BAINS, CUISINES, STÉRILISATION  
HYGIÈNE, INSTALLATION COMPLÈTE POUR CLINIQUES ET HOPITAUX

### MANUFACTURES DE PRODUITS RÉFRACTAIRES

## A. TERRASSIER

A. FOURNIER-TERRASSIER, Successeur

Ingénieur des Arts et Manufactures

Anciennes Maisons Veuve ROZIER, ROBIN Père et Fils, A. PASCAL, réunies

TAIN (Drôme)

Spécialité de Fours économiques pour boulangers, Pâtisseries, ménages et administrations. — Briques de fourneaux. — Intérieurs de cheminées. — Briques chauffé-pieds.

### KAOLINS — GRAVIERS FELDSPATHIQUES

Fournisseur du Génie, des Manutentions civiles et militaires et des grandes Administrations

### Fournisseurs de la Construction

#### ARDOISES, TUILES, BRIQUES, POTERIE & SABLE

**ARDOISES** pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisières d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis. LYON

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun, tuyaux Grès et Boiseseux. Ardoises.

#### CERAMIQUE

**PRODUITS CÉRAMIQUES**. PROST FRÈRES, fabricant Jean-Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence, etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Plâtres. Tuyaux Grès et Boiseseux. Ardoises.

#### CIMENTS, CHAUX, PLÂTRE, BITUME & PAVES

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux hydrauliques et plâtres. Entrepôt général des Tuileries de Bourgogne. Carreaux de Verdun.

#### PEINTURE & PLÂTRERIE

**FAVRE FRÈRES**, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrication de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries de Bourgogne, chaux hydrauliques et ciments. Carreaux de Verdun. Ardoises.

# F. LAUZUN & C<sup>IE</sup>

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGES MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillée mécaniquement, tournée  
ou sculptée.



BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES  
à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

DEMANDEZ PARTOUT

## RHUM MARQUISAT

SUPERIOR QUALITY

Old Rum from Jamaica Plantations

Le RHUM MARQUISAT se recommande tout spécialement aux gourmets par son arôme délicieux et la finesse de son goût.

Le RHUM MARQUISAT ne craint pas d'être comparé aux meilleures marques lancées à ce jour.

Dépôt général : H. & F. PIROIRD Frères, 10. Rue Grenette, LYON

En vente dans toutes les bonnes Maisons de Liqueurs et d'Épicerie fine  
BIEN EXIGER LA MARQUE

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

## MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

21, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES — LATTES.

BRÍQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

par l'eau chaude et la vapeur à basse pression

POUR CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

## C. DREVET & FILS

CONSTRUCTEURS

63, Rue de la Vilette, LYON

REPRODUCTION  
E. ACHARD

des plans et dessins en traits noirs et de toutes couleurs sur fond blanc, sur Canson, Watman, papier ou toile caïque etc.; d'après calques à l'encre de Chine ou au crayon noir  
3, rue Fénelon Le meilleur marché sur place  
Téléph. 37.72 - LYON et le plus rapide de la Région

EN VENTE

A L'AGENCE FOURNIER

Rue Confort, 14, LYON

## LOIS DES 25 FÉVRIER 1901 ET 30 MARS 1902

modifiant le régime fiscal des successions et donations et admettant pour le paiement des droits de succession le principe de la déduction des dettes civiles et commerciales et de l'impôt progressif

A ces lois sont annexés des barèmes complets permettant de liquider facilement et rapidement les nouveaux droits de succession, quelle que soit l'importance des parts héréditaires.

Par P. VALABRÈGUE

Receveur de l'Enregistrement, des Domaines  
et du Timbre

Prix : 2,25; par la poste : 2.40

A VENDRE Groupe hydro-électrique  
Turbine 200 HP, 35 m. de pression, 420 tours, accouplée à 2 génératrices à courant alternatif, 3.000 volts, 50 cycles, 22 ampères chacune. Le groupe peut fournir du courant monophasé ou biphasé.

Offres sous H. 1739 F. à Haasenstein et Vogler, Fribourg.

## "LA CONCORDE"

COMPAGNIE D'ASSURANCES  
contre les

## ACCIDENTS

DE TOUTE NATURE

Capital Social : 6.800.000 francs

Réserves : 2.125.000 francs

ASSURANCES INDIVIDUELLES

Assurances de responsabilité civile :

AUTOMOBILES - CHEVAUX et VOITURES - DOMESTIQUES

ASSURANCES

Contre les Accidents du Travail

RESPONSABILITÉ

des Propriétaires d'Immeubles

ASSURANCES AGRICOLES

PAULE et TURPEAU

Agents généraux

A. BENOIST, Inspecteur général

39, rue de la Bourse à LYON

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A tous les Journaux du Monde

L'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON